



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/AC.8/1
28 mars 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

**Réunion spéciale d'experts sur la Convention
sur la responsabilité civile pour les dommages
causés au cours du transport de marchandises
dangereuses par route, rail, et bateaux de navigation
intérieure (CRTD)**
(Première session, 10-12 juin 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE SESSION*

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 10 juin 2002, à 10 heures**

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

* Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du Bureau
3. Mandat de la Réunion spéciale TRANS/WP.15/167, par. 87-88
et annexe 5
4. Résultats du questionnaire relatif à la CRTD TRANS/WP.15/2001/17,
-/Add.1 à -/Add.8

4. Principaux obstacles à l'entrée en vigueur de la CRTD
 - a) Limitation de la responsabilité financière
 - b) Champs d'application de la CRTD
 - c) Articles de la CRTD qui mériteraient une modification
5. Programme de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Réunion élira un Président et, éventuellement un Vice-Président.

3. Mandat de la Réunion spéciale

Le Comité des transports intérieurs a adopté le mandat de la Réunion spéciale sur proposition du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses :

- "1) Consulter des experts appartenant à tous les secteurs visés par la CRTD (par exemple spécialistes de la responsabilité, assureurs, expéditeurs et transporteurs), afin de définir la manière d'éliminer les obstacles – tels que ceux liés à la limite de responsabilité et à l'assurance obligatoire – qui s'opposent à l'entrée en vigueur de la CRTD;
- 2) Proposer, sur la base de ces consultations et des propositions soumises par les gouvernements, des modifications aux articles actuels de la CRTD, afin de faciliter l'application de celles-ci aux différents modes de transport;
- 3) Rendre compte au Comité des transports intérieurs, à sa session de 2003, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées;
- 4) Soumettre au Comité des transports intérieurs une version révisée de la CRTD contenant les modifications mentionnées ci-dessus, en vue de l'adoption éventuelle d'une nouvelle convention à sa session de 2004."

Il a été également décidé que la Réunion spéciale d'experts sur la CRTD se réunirait deux fois en 2002 et deux fois en 2003.

4. Résultats du questionnaire relatif à la CRTD

Lors de sa soixante-troisième session (13-15 février 2001), le Comité des transports intérieurs a prié le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses d'examiner les résultats d'un questionnaire relatif à la CRTD, et à constituer, s'il le jugeait utile, un groupe spécial d'experts chargé d'examiner comment la CRTD pourrait être modifiée afin d'encourager les adhésions.

Un groupe spécial d'experts s'est réuni le lundi 5 et le mardi 6 novembre 2001. Des représentants des pays suivants y ont participé : Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas (présidence), République tchèque et Suède. Les organisations suivantes étaient également représentées : le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) et l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI).

Le rapport de ce groupe figure dans l'annexe 5 du document TRANS/WP.15/167.

Ce groupe a examiné les documents suivants préparés par le secrétariat : TRANS/WP.15/2001/17 et additifs 1 à 8, ainsi que des documents informels (INF.24, INF.37, INF.42 et INF.44).

5. Principaux obstacles à l'entrée en vigueur de la CRTD

D'après les résultats de l'enquête, les questions suivantes doivent être examinées :

a) Limitations de la responsabilité financière

Le principal obstacle à l'entrée en vigueur de la CRTD serait lié au niveau des limites de responsabilité fixées dans la Convention et au rapport entre ces limites et la capacité actuelle du marché des assurances.

b) Champs d'application de la CRTD

La Réunion spéciale voudra examiner s'il y a lieu de garder la Convention CRTD pour couvrir tous les dommages ou bien limiter son champs d'application à certains dommages spécifiques relatifs aux trois modes de transport intérieur (route, rail et navigation intérieure).

c) Articles de la CRTD qui mériteraient une modification

La Réunion spéciale voudra examiner les articles de la CRTD qui mériteraient une modification. Le Groupe de travail a donné à titre d'exemple un certain nombre d'articles qui mériteraient une mise à jour ou une révision :

Articles 1 8) b); 4 c); 5 4) c); 5 7) b); 9; 13 et 14.

6. Programme de travail

Le secrétariat présentera des propositions sur la question en cours de session.

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion spéciale adoptera le rapport de sa première session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (organisation)	<input type="checkbox"/>
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
.....			
.....			
Participation du / au			
du		au ...	

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

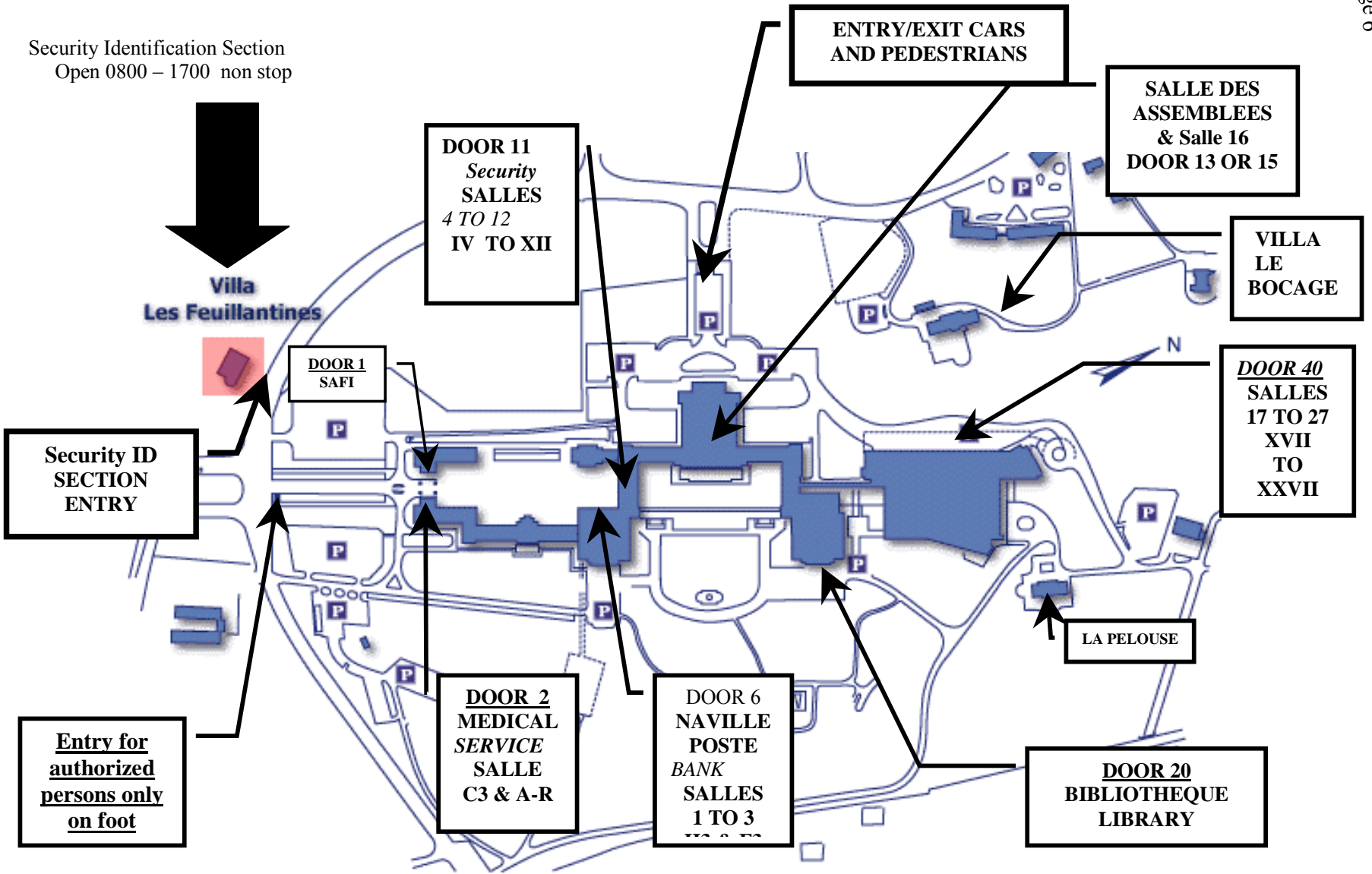
A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :	
Signature du conjoint :	
Date :	

Réservé au Service de sécurité

<i>No de la carte délivrée:</i>	
<i>Initiales du fonctionnaire:</i>	

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop



Villa
Les Feuillantines

DOOR 1
SAFI

Security ID
SECTION
ENTRY

Entry for
authorized
persons only
on foot

DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO XII

DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 TO 3

ENTRY/EXIT CARS
AND PEDESTRIANS

SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15

VILLA
LE
BOCAGE

DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII

LA PELOUSE

DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY